



Acces a de l eau fraiche quand on travaille

Par **prisci800**, le **26/07/2014** à **09:42**

bonjour madame,monsieur

depuis le mois de mai de cette annee je travaille dans une baraque a frites

lorsque je me trouve en poste de cuisson avec l huile qui chauffe et le kebab qui tourne aupres de mon visage je me trouve dans des chaleurs qui se placent entre 40 et 50 degres evidemment j apporte unebouteilled eau que je met au frigo qui est a 3pas de mon poste depuis quelques jours ma patronne m interdit de la mettre au frais sous pretexte que je ne dois pas bouger de ma place et qu elle ne va pas encombrer ses frigos avec les bouteilles des employes

elle nous demande donc de la garder a nos pieds mais en quelques minutes l eau devient tres chaude

a t elle le droit de faire ca?

je supporte tres difficilement les conditions de travail en grande chaleur j airegulierement la tete qui tourne et il y a quelques jours j ai eteprise de vomissements ai je le droit de quitter mon cdd sans preavis?

merci

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **10:00**

Bonjour,

Vous pourriez rappeler à l'employeur [ces dispositions du Code du Travail...](#)

Il faudrait savoir si vous avez été convoqué à la visite médicale d'embauche auprès du Médecin du Travail si ce n'est pas le cas, vous pourriez demander à le voir ce qui est possible aussi à tout moment...